



SERVICE COMPTABILITÉ

MISE EN LIGNE LE 30-01-2023

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20230127-DCPT23-105-AU  
Date de télétransmission : 30/01/2023  
Date de réception préfecture : 30/01/2023

*N.REF : JJG/CB  
DC N° 23.105*

## DECISION

CONCERNANT LA FIXATION DES TARIFS  
DE LA PISCINE COUVERTE DE ROYAN  
REGIE 43000-18

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 22 décembre 2021 (DC N°21.678) fixant les tarifs de la Piscine Couverte de ROYAN, rendue exécutoire le 24 décembre 2021,

. Vu la décision en date 02 août 2022 (DC N°22.560) fixant les tarifs de la Piscine Couverte de ROYAN, rendue exécutoire le 09 août 2022,

## D E C I D E

- de fixer à compter du 1<sup>ER</sup> février 2023 les tarifs de la Piscine Couverte comme suit :

<b>I – DROIT D'ENTREE</b>	
○ <u>Entrée</u>	
- Adultes	4,00 €
- Militaires-Etudiants	3,00 €
- Scolaires (Jusqu'à 16 ans)	2,50 €
○ <u>Carte d'abonnement (15 Entrées)</u>	
- Adultes	42,85 €
- Militaires-Etudiants	30,55 €
- Scolaires (Jusqu'à 16 ans)	25,30 €
○ <u>Carte d'entrée annuelle (1 Personne)</u>	176,65 €

<b>II – LECONS DE NATATION</b>	
○ La leçon	17,00 €
○ Carte de 6 Leçons	82,35 €
○ Carte de 10 Leçons (Carte valable trois mois)	94,90 €
<b>III – LIGNES D’EAU</b> <i>(Hors horaires publics/Sécurité réglementaire à charge de l’organisateur)</i>	
○ Groupe (2 Lignes d’eau/Séance)	61,80 €
<b>IV – GYMNASTIQUE AQUATIQUE</b>	
○ La séance	7,90 €
○ La carte de 10 séances	73,35 €
<i>De reverser 50 % des montants perçus sur les séances de Gymnastique Aquatique au Personnel diplômé, chargé de mettre en œuvre cette activité.</i>	
<b>V – AQUA JOGGING – AQUAGYM – AQUAPALMING AUAPHOBIE</b>	
○ La séance	10,50 €
○ Les 10 séances	90,40 €
<b>VI – TARIFICATION AMICALISTES</b>	
○ Entre Piscine Couverte (Adulte)	3,20 €
○ Carte d’abonnement (Adulte) – 15 entrées	40,00 €
<b>Pour les :</b>	
- Adhérents à l’Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN	
- Adhérents à l’Amicale du Personnel de l’Agglomération Royan Atlantique	
- Adhérents à l’Amicale de la Police de ROYAN	
- Adhérents de l’Association Sportive et Culturelle du Centre Hospitalier de ROYAN (A.S.C.C.H.R.)	
- Adhérents de l’Association Sportive Nautique du Centre Hospitalier de ROYAN (A.S.N.C.H.R.)	
- Retraités bénéficiant de l’Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (A.S.P.A.)	
<b>VII – ECOLE MUNICIPALE DE NATATION</b>	99,85 €

- d’encaisser la recette correspondante au compte 70631 – Fonction 323 du Budget Communal.

Fait à ROYAN, le 27 janvier 2023  
Pour le Maire,  
et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l’accomplissement  
des formalités légales  
le 30 janvier 2023



Didier SIMONNET